


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Scale Inhibitor No. 340, Liquid (4340-01, 4340-05, 4340-08)</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Usage recommandé</b>	Traitement de l'eau
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		
<b>Mention d'avertissement</b>	Danger	
<b>Mention de danger</b>	Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter des gants, vêtements de protection et équipement de protection des yeux.	
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.	
<b>Stockage</b>	Garder sous clef.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.	
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.	
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.	
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.	

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Éthylèneglycol		107-21-1	10-30*
Acide [nitrilotris(méthylène)trisphosphonique], sel pentasodique		2235-43-0	15-40*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.  
\*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Mousse antialcool. Poudre. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	---

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

---

## 7. Manutention et stockage

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants.

---

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

---

**Limites d'exposition****Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	LECT	20 mg/m3	Particule.
	MPT	10 mg/m3	Particule.
	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
		50 ppm	Vapeur.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	LECT	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
		50 ppm	Fraction vapeur
	MPT	25 ppm	Fraction vapeur

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	127 mg/m3	Vapeur et brouillard.
		50 ppm	Vapeur et brouillard.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol

## ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	LECT	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
		50 ppm	Fraction vapeur
	MPT	25 ppm	Fraction vapeur
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.		
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.		
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>			
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).		
<b>Protection de la peau</b>			
<b>Protection des mains</b>	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.		
<b>Autre</b>	Conformément aux directives de votre employeur. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.		
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).		
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.		
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.		

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaune pâle
<b>Odeur</b>	Faible
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	7.5 - 8.5
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	-15.5 °C (4.1 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.

<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	1.205 - 1.285
<b>Solubilité</b>	complet
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides forts. Agents comburants forts. Bases fortes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

---

## 11. Données toxicologiques

---

**Voies d'exposition** Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
<b>Peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Acide [nitrilotris(méthylène)trisphosphonique], sel pentasodique (CAS 2235-43-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 15800 mg/kg, RTECS
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Caille	> 2510 mg/kg, RTECS
	Canard	> 2510 mg/kg, RTECS
	Rat	17800 mg/kg, RTECS
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	9530 mg/kg, HSDB
	souris	> 3500 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 2.5 mg/L, 6 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		2725 mg/m3, 4 hr, HSDB
<i>Orale</i> DL50	chat	1670 mg/kg, CCID - New Zealand 1650 mg/kg, HSDB
	chien	> 8.8 g/kg, HSDB 5500 mg/kg, HSDB
	cobaye	6600 mg/kg, CCOHS 8.2 g/kg, HSDB
	Homme	1110 - 1665 mg/kg, HSDB
	Lapin	5000 mg/kg, CCOHS
	Rat	> 10000 mg/kg, ECHA 7712 mg/kg, ECHA 5.9 g/kg, HSDB
	souris	14.6 g/kg, HSDB
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Voir ci-dessous.	
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.	
<b>Effets chroniques</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	

---

## 12. Données écologiques

---

**Écotoxicité** Voir ci-dessous

## Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	46300 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	8050 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>			
<b>Mobilité dans le sol</b>			
<b>Mobilité générale</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	Pas disponible. On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,		

---

## 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
<b>Ministère des Transports des États Unis. (DOT)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

---

## 15. Informations sur la réglementation

---

<b>Règlements fédéraux canadiens</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
<b>Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée</b>	
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Inscrit.
<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>	
Non inscrit.	
<b>Gaz à effet de serre</b>	
Non inscrit.	
<b>Règlements sur les précurseurs</b>	
Non réglementé.	
<b>SIMDUT 2015 exemptions</b>	Sans objet
<b>Réglementations Fédérales des États-Unis</b>	Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

### **TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Tous les produits chimiques sont incluses dans l'inventaire du TSCA.

### **CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1) Inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
 Risque différé - Oui  
 Danger d'incendie - Non  
 Danger lié à la pression - Non  
 Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Éthylèneglycol	107-21-1	10-30*

**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états** Voir ci-dessous

**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Acide [nitrotris(méthylène)trisphosphonique], sel Inscrit.

pentasodique (CAS 2235-43-0)

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1) Inscrit.

**US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

**AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Éthylèneglycol (ingérer), identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1) Inscrit : Juin 19, 2015

**Inventaires**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

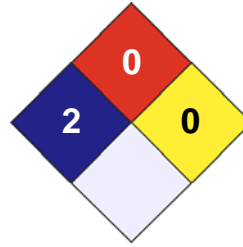
\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence



## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		0
Danger physique		0
Protection individuelle		X



### Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

### Date de publication

08-Novembre-2018

### Version n°

01

### Date en vigueur

08-Novembre-2018

### Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

### Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.